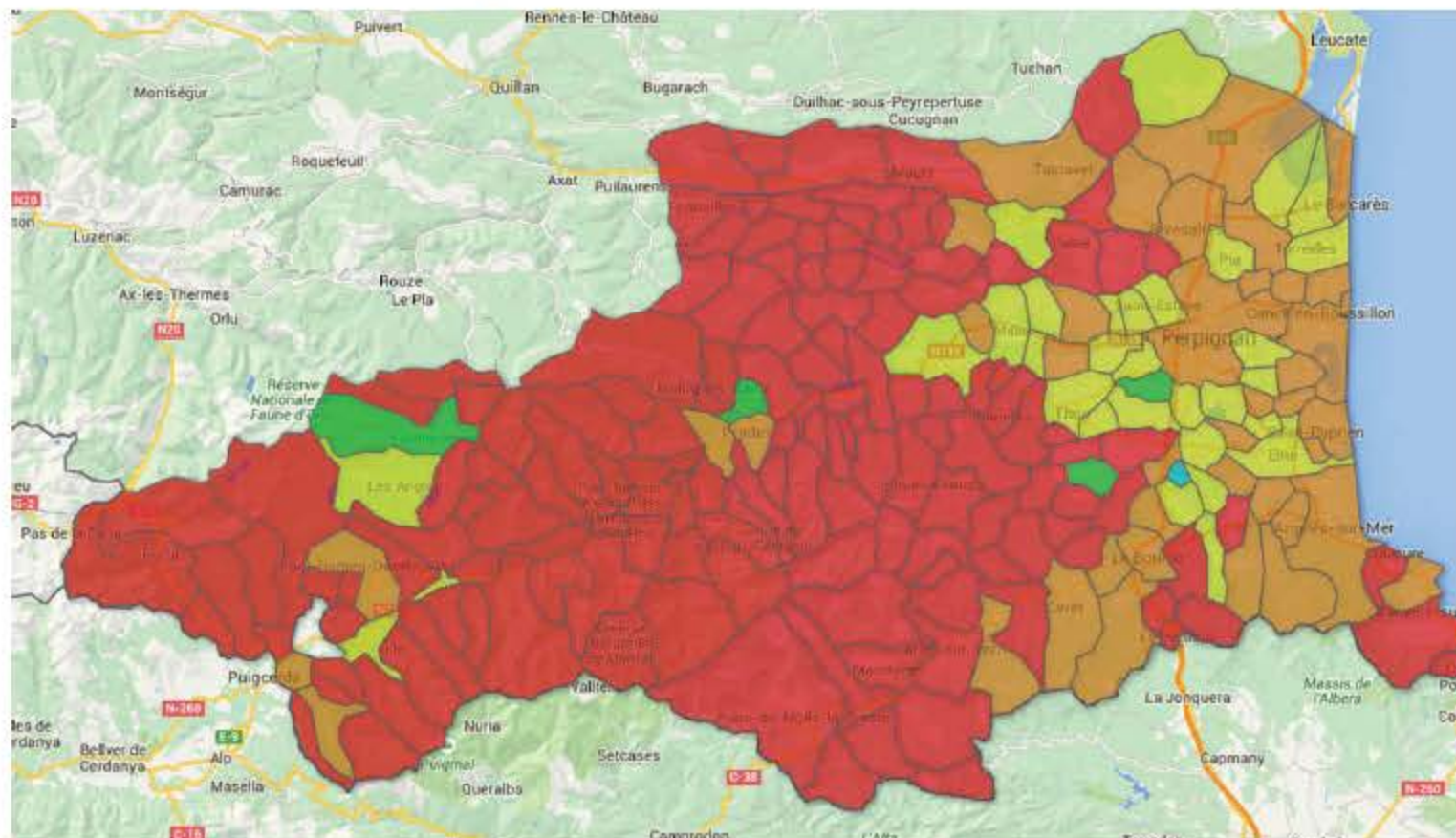


Les P.-O. à la traîne dans l'accueil des jeunes enfants

Plus de 150 communes du département ont un taux de couverture pour l'accueil des enfants de moins de trois ans inférieur à la moyenne nationale.

Un nouveau schéma départemental des services aux familles sera signé le 1^{er} septembre 2016, mais selon des données de la CAF, les Pyrénées-Orientales resteraient à la traîne en matière d'accueil des enfants de moins de trois ans (45%) par rapport au reste de la France (56%). On savait que le département n'était pas à la pointe pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans (4,6% sont accueillis), il ne l'est pas non plus pour les places en crèches (*photo archives Michel Clementz*) et le maillage des assistantes maternelles. Une situation d'autant plus problématique que l'on connaît localement une dynamique démographique bien plus forte que dans le reste de la France avec une hausse de 1% du nombre d'enfants de moins de trois ans depuis 2010 et de 5,5% des familles depuis 2007, alors que dans l'Hexagone, ces chiffres sont respectivement de l'ordre de -2,3% et de +1,4%. Afin de remédier à cela et dans le cadre d'un plan global de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, plusieurs acteurs institutionnels du monde de l'enfance ont signé une charte partenariale. Sous l'égide de la préfecture des Pyrénées-Orientales qui pilote la démarche, la CAF, le conseil départemental, le



► En rouge, de 0 à 10 places de crèche pour 1 000 habitants; en orange, de 11 à 21 places pour 1 000 habitants; en jaune, de 21 à 32 places pour 1 000 habitants; en vert, de 33 à 42 places pour 1 000 habitants; en turquoise, plus de 42 places pour 1 000 habitants.

St. S./L'Indépendant

conseil régional, les communes et intercommunalités, la Mutuelle sociale agricole (MSA), l'Éducation nationale, les services du ministère de la Justice, la Direction (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), la Direction de la cohésion sociale, l'Udaf, les professionnels de la petite enfance

d'accueil individuel et collectif, les associations de soutien à la parentalité et les parents employeurs vont ainsi ensemble rédiger un diagnostic partagé avant d'élaborer, à partir de janvier 2016, un plan d'action. Les orientations stratégiques sont claires selon Claudine Suarez, directrice adjointe de la CAF. « Il faut développer l'offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales en s'appuyant sur la complémentarité des modes d'accueil. »

Projets de crèche à Perpignan et Alénia

En 2013, la CAF avait mené un diagnostic faisant apparaître un besoin de création sur la période 2013-2017 d'environ 200 places d'accueil en équipements d'accueil du jeune enfant sur le département grâce à la création de structures ou à l'extension de structures existantes. « Au terme

des deux premières années, nous avons créé 165 places avec la construction de cinq structures (Canet-en-Roussillon, Perpignan, Palau-del-Vidre, Clairà et Baixas) et en en agrandissant neuf autres. Pour les deux prochaines années, on envisage une création à Alénia et l'extension de deux structures à Perpignan, principalement au nord de la ville, pour un total de 35 places environ. » Par ailleurs, et même si le plus faible taux d'activité professionnelle des familles du département (27% sont bénéficiaires du RSA contre 16% nationale) explique cet écart avec le reste de la France pour l'accueil en structure des enfants, le gouvernement souhaite « renforcer l'accès de ces familles vulnérables aux services de la petite enfance. Pour garantir l'universalité d'accès et la mixité, mais aussi la socialisation des familles ».

Julien Marion

À SAVOIR

Le palmarès de la petite enfance dans le département

● **Crèches : 2 262 places au total**
Perpignan et la Cerdagne en pôle.
Les Fenouillèdes en souffrance.

Perpignan (828), Thuir (80), Canet (79), Cabestany (75), Saint-Cyprien (55), Elne, Pia, Saint-Estève, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Sainte-Marie (50), Argelès-sur-Mer (47), Bompas (45), Ille-sur-Têt, Prades, Rivesaltes, Le Soler (40), Millas, Pollestres, Toulouges (35) Banyuls-sur-Mer, Canohès, Saleilles, Port-Vendres (30), Le Boulou (26), Font-Romeu, Saillagouse, Saint-André (25), Le Barcarès (24), Céret, Maureillas-Las Illas, Sorède (20) Bourg-Madame, Ossèja (17), La Cabanasse, Formiguères, Salses (16), Tautavel, Vernet (12), Peyrestortes, Villelongue-dels-Monts (10).

● **Assistants maternelles agréées et actives en 2014**

Embouteillages sur l'agglomération.

Perpignan (211), Saint-Estève (51), Saint-Laurent-de-la-Salanque (41), Pia (38), Elne, Toulouges (36), Cabestany, Canohès, Rivesaltes, Le Soler (33), Canet (31), Argelès-sur-Mer (28), Thuir (25), Pollestres, Saint-Cyprien (24), Ille-sur-Têt, Torrelles, Villeneuve-de-la-Raho (23), Bompas, Le Boulou, Céret (21), Saint-Hippolyte (20), Prades (19), Bages, Ponteilla, Saleilles (18), Espira-de-l'Agly (17), Clairà, Millas (16), Comeilla-la-Rivière, Pézilla-la-Rivière, Saint-Jean Lasseille (15), Alénia, Comeilla-del-Vercol (14), Baho, Estagel, Palau-del-Vidre (13), Latour-Bas-Elne, Lluçia (12), Saint-André, Saint-Féliu-d'Avall (11), Banyuls-dels-Aspres, Fourques, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Sainte-Marie, Villelongue-de-la-Salanque (10), St-Nazaire, Salses, Villeneuve-de-la-Rivière (9) Amélie-les-Bains, Brouilla, Maureillas-Las Illas, Montescot, Opoul, Port-Vendres, Théza (8), Barcarès, Villelongue-dels-Monts (7), Cattlar, Collioure, Laroque-des-Albères, Néfiach, Ria-Sirach, Saint-Génis-des-Fontaines (6), Baixas, Banyuls/Mer, Latour-de-France, Ortaffa, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Paul-de-Fenouillet, Sorède, Tresserre, Trouillas, Villemolaque, Vinça (5).

